

COMMUNIQUE DE PRESSE

Information urgente pour les éleveurs situés en zone vulnérable

Vous avez jusqu'au 31 décembre 2005 pour vous engager réellement dans le PMPOA2 et bénéficier des aides publiques pour vous mettre en conformité.

C'est la dernière limite pour demander à un organisme agréé* de réaliser l'étude préalable, débouchant ensuite sur des propositions de travaux.

Des solutions techniques simplifiées et économiques sont disponibles pour les petits élevages depuis plusieurs mois. Renseignez vous sur celle qui correspondra à votre besoin. Mais ne tardez pas à confirmer votre inscription. Les intentions de dépôt de demandes d'aide pour 2006 sont déjà très nombreuses et il faut que l'organisme choisi puisse constituer votre projet et que la DDAF l'étudie avant la fin 2006. Aussi, les listes d'engagements, garantissant l'accès aux aides, seront arrêtées avec chaque organisme fin décembre 2005.

* la liste est disponible à la DDAF ou auprès des organisations agricoles.